



PROJET PEDAGOGIQUE

Année scolaire : 2021-2022

Accueil de loisirs jeunesse 11-17 ans

« LA MAISON DES JEUNES »

Saint Thurial



SOMMAIRE

Rappel du projet éducatif de l'organisateur : l'UFCV	Page 3
Les objectifs pédagogiques de « La Maison des Jeunes »	Page 4
Fonctionnement et mise en œuvre	
• Présentation de « La maison des jeunes »	Page 5
• L'accueil informel pour les 11-15 ans (période scolaire)	Page 5
• L'accueil informel pour les 14-17 ans (période scolaire et vacances).	Page 5
• Les programmes d'animations vacances.....	Page 6
• Les séjours	Page 6
• Les projets d'animations	Page 7
Les Moyens	
• Humains.....	Page 8
• Matériels	Page 8
• Financiers	Page 8
L'équipe d'animation :	
• Rôle.....	Page 8
• Missions.....	Page 9
• Communication avec les jeunes et les familles.....	Page 9
Evaluation du projet	
• Réunion d'équipe	Page 10
• PEDT	Page 10
Règlement intérieur	
• Modalités d'inscription.....	Page 11
• Accompagnement spécifique	Page 11
• Tarifications et règles de facturation	Page 12
• Accès au centre des Bruyères	Page 12
• Goûter	Page 13
• Taux d'encadrement et effectif accueilli.....	Page 13
• Transport	Page 13
• Règles sanitaires	Page 13
• Retour au domicile des jeunes	Page 13
• Règles de vie.....	Page 14
• Les contacts	Page 15
• Dispositions diverses	Page 15
Annexes	Page 16



Rappel du projet éducatif de l'UFCV

La municipalité de Saint Thurial a choisi l'UFCV pour assurer les missions enfance et jeunesse de la commune, dans le cadre d'une Délégation de Service Public.

Fondée en 1907, l'Ufcv est une association nationale de jeunesse et d'éducation populaire à but non lucratif. Reconnue d'utilité publique, elle est agréée association éducative complémentaire de l'enseignement public.

L'Ufcv a pour objet de susciter, promouvoir et développer l'animation socio-éducative, culturelle ou sociale, ainsi que des actions de formation et d'insertion.

Depuis plus de 100 ans, l'Ufcv s'engage au service des enfants et des jeunes, des personnes en situation de handicap et des personnes en précarité sociale et professionnelle.

Les activités de l'UFCV :

- Les formations : BAFA, BAFD, formation et insertion professionnelle
- L'animation territoriale
- L'organisation de séjours de vacances pour les enfants et les jeunes
- L'organisation de séjours adaptés
- L'insertion sociale
- L'accueil de volontaires en service civique

Les valeurs portées par l'UFCV :

Les valeurs portées par l'UFCV sont stipulées dans le projet associatif. Ce projet met en avant 4 enjeux fondamentaux :

- Vers une société de l'engagement
- Vers une société éducative
- Vers une société solidaire
- Vers une transition écologique

Ces enjeux sont pris en compte dans la rédaction et la définition des objectifs pédagogiques figurant dans les différents projets portés par les structures locales d'animation territoriale.

QUELQUES CHIFFRES :

12 délégations régionales – 800 adhérents – 1200 salariés – 5000 bénévoles et volontaires – 120 000 bénéficiaires

Les objectifs pédagogiques de « La Maison des Jeunes »

En partant des valeurs et des objectifs éducatifs du projet associatif de l'UFCV, des objectifs fixés par le PEDT et du projet politique porté par les élus municipaux de Saint Thurial, l'équipe d'animation s'est fixé 4 objectifs pédagogiques principaux à développer lors de ses actions d'animations :

- **Favoriser la mixité et l'intégration des enfants en situation de handicap**

- ☞ Mettre en place des organisations et des outils spécifiques pour accueillir les jeunes de tout horizon

- ☞ Développer un accompagnement spécifique pour les jeunes en situation de handicap

- **Permettre aux jeunes d'être acteur de la vie de la cité et de devenir des citoyens actifs**

- ☞ Mettre en place des outils visant à l'émancipation des jeunes

- ☞ Impliquer les jeunes dans les choix portés par la structure

- ☞ Accompagner les jeunes dans leur initiative

- ☞ Organiser des évènements à destination de la population

- **Permettre aux jeunes de vivre des projets collectifs**

- ☞ Organiser des séjours

- ☞ Mettre en place des programmes d'animation tout au long de l'année (vacances et périodes scolaires)

- ☞ Mettre en œuvre des projets d'animations à moyens termes

- **Favoriser l'ouverture sur le territoire et les liens entre les générations**

- ☞ Développer des actions entre les structures enfance et jeunesse

- ☞ Impliquer les familles des jeunes dans la mise en œuvre de projet

- ☞ Organiser des temps de rencontre entre les familles des jeunes et l'équipe d'animation

- ☞ Favoriser la rencontre entre les jeunes et les acteurs locaux (associations, commerçants, politiques...)

- ☞ Favoriser les liens entre La Maison des Jeunes et les structures du territoire (collèges, structures jeunesse de l'intercommunalité...)

Fonctionnement et mise en œuvre

Présentation de « La maison des jeunes »

L'accueil de loisirs « La Maison des Jeunes » est déclaré auprès des services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

L'espace jeunes se situe rue du Schiste Violet.

L'équipe d'animation accueille les jeunes à partir de 11 ans et jusqu'à 17 ans (inclus). **L'accueil des jeunes est réparti selon 2 tranches d'âges spécifiques : les 11-15 ans et les 14-17 ans¹**. Un accueil passerelle est également proposé pour les enfants de 10 ans à 12 ans (scolarisé en CM2) venant à l'accueil de loisirs enfance². Ils peuvent participer aux animations du mercredi avec les 11-15 ans.

L'espace jeunes est un lieu de rencontre où les jeunes peuvent se retrouver pour profiter de l'espace et du matériel mis à disposition :

- Salon, canapé
- Jeux de société
- Jeux extérieurs
- Espace livres, BD, magazines
- Espace documentation prévention

Ce lieu permet l'échange entre les jeunes et l'équipe d'animation. C'est un lieu où les idées des jeunes sont prises en compte et où les projets émergent. Des animations spontanées et informelles sont aussi proposées par l'équipe d'animation.

Les jeunes sont libres de repartir en toute autonomie si c'est stipulé dans le dossier d'inscription. Pas d'inscription préalable nécessaire pour venir sur les temps d'ouverture de l'accueil.

L'accueil informel pour les 11-15 ans (période scolaire)

L'accueil informel pour les jeunes de 11-15 ans se déroule le mercredi après-midi de 14h à 18h.

En fonction des animations, l'accueil peut parfois être délocalisé. Dans ce cas, l'équipe en informe les jeunes et les familles : envoi d'un mail, message sur les réseaux sociaux, affichage sur la porte.

Pendant les vacances scolaires, les portes de La Maison des Jeunes n'ouvrent pas forcément tous les jours (animations hors les murs). Il faut se référer au programme d'animation vacances (voir les programmes d'animation vacances).

L'accueil informel pour les 14-17 ans (période scolaire et vacances)

L'accueil informel pour les jeunes de 14-17 ans se déroule un vendredi soir sur deux³ de 19h30 à 22h.

Les jeunes peuvent ramener leur repas. Ces soirées peuvent être informelle (accueil libre) ou thématiques (ex : soirée ciné). En fonction des thématiques, l'accueil peut parfois être délocalisé. Dans ce cas, l'équipe en informe les jeunes et les familles : envoi d'un mail, message sur les réseaux sociaux, affichage sur la porte.

¹ Les jeunes de 14 et 15 ans ont donc la possibilité de participer aux actions des 2 tranches d'âges.

² Voir le projet pédagogique de l'accueil de loisirs 3-12 ans « La Maison des Explorateurs ».

³ Voir annexe A : calendrier d'accueil des 14-17 ans.

Les programmes d'animations vacances

Lors des vacances scolaires, l'équipe d'animation met en place un programme d'animation à **destination des 11-15 ans**.

Nous rappelons ici que la structure est fermée lors des vacances de décembre ainsi que les 3 premières semaines d'août. Un accueil est possible pour les jeunes, jusqu'à 12 ans, au sein de l'accueil de loisirs des Bruyères⁴.

Les programmes d'animations en période de vacances se déroulent du lundi au vendredi. Les horaires varient en fonction des animations.

Les programmes d'animations en période de vacances sont construits en concertation avec les jeunes et les familles. Des temps de rencontres sont organisés pour échanger sur les animations à mettre en place.

Ce que l'on trouve dans les programmes d'animations :

- Des sorties de consommation (bowling, trampoline...)
- Des soirées thématiques (murder party, soirée cinéma...)
- Des animations sportives (escalade, soccer, ...)
- Des animations de loisirs (grands jeux, ateliers cuisine, ...) ou activités manuelles (bricolage, ...)
- Des rencontres sur les projets en cours
- Des ateliers ou stages artistiques (magie, hip hop, ...)
- Des ouvertures de l'espace jeunes pour des animations informelles

Les programmes d'animations pour les vacances sont disponibles 3 semaines avant le début des vacances. La communication se fait sur les réseaux sociaux, sur les sites internet, dans les commerces et aux collègues. Les inscriptions débutent 2 semaines avant.

Pour s'inscrire, il faut remettre la fiche d'inscription accompagné du règlement auprès de l'animatrice jeunesse. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'à réception de ces documents.

Les séjours

Tous les ans, des séjours sont organisés **pour les jeunes de 11 à 15 ans**. Ils peuvent prendre différentes formes :

- Séjour court (de 1 à 3 nuits – à 2h maximum de Saint Thurial)
- Séjour accessoire (maximum 4 nuits - à 2h maximum de Saint Thurial)
- Séjour de vacances⁵ (du samedi au samedi – pas de limite géographique)

Les effectifs varient en fonction du séjour (12 ou 24 places). Les thématiques varient également : nature, sport, détente, sensation, montagne (ski ou randonnée), à l'étranger ...

Les séjours font systématiquement l'objet d'une réunion d'information et d'inscription auprès des familles. Les délais d'inscription varient en fonction des séjours. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'à réception du règlement ou d'un acompte.

L'équipe peut également accompagner **les jeunes de 14-17 ans** dans l'organisation de séjour en autonomie ou semi-autonomie.

⁴ Cf « règlement intérieur » - « Accès au centre des Bruyères »

⁵ Les séjours de vacances font l'objet d'une écriture d'un projet pédagogique spécifique

Les projets d'animation

Les projets d'animations sont des actions construites à moyens termes. Ils permettent à des groupes de jeunes de se mobiliser et de participer à des aventures collectives. Par le fait, ils peuvent prendre la main sur différents aspects de l'organisation d'une action : gestion budgétaire et logistique, échéancier, programmation, démarches administratives, construction de l'animation...

Les projets d'animation concernent les 2 tranches d'âge : 11-15 ans et 14-17 ans.

Les projets d'animation mis en place prennent différentes formes :

- L'accompagnement des initiatives jeunesse

L'équipe d'animation accorde une place importante au fait d'être à l'écoute des initiatives portées par les jeunes de la commune. Dans ce cas, une organisation spécifique est mise en œuvre pour accompagner les jeunes dans le développement de leur projet.

Exemple : accompagnement d'une junior association portée par un collectif de jeunes.

- Les projets en partenariat ou en réseau

Ils permettent à notre structure de se mettre en lien avec des associations locales, des commerçants, des structures jeunesse de l'intercommunalité (espaces jeunes et Service d'Information Jeunesse) ou des structures du réseau UFCV pour mener des projets et événements communs.

Exemple : événement jeunesse intercommunal pour valoriser les pratiques des jeunes sur les différentes communes.

- Les projets impulsés par l'équipe d'animation

Fort de leur constat, les membres de l'équipe d'animation peuvent être amenés à proposer des projets d'animation auxquels les jeunes seront associés.

Exemple : projet de création d'un court métrage.

- L'organisation d'évènements

Avec la volonté de vouloir s'ouvrir sur le territoire, l'équipe d'animation est amenée à construire des événements, accompagnée par les jeunes, à destination de la population de Saint Thurial.

Exemple : organisation d'une « murder party » pour les familles de Saint Thurial.

Les Moyens

Humains

- Une coordinatrice enfance-jeunesse
- Une animatrice jeunesse
- Eventuellement des stagiaires BPJEPS ou DUT CS
- Eventuellement des services civiques
- Des animateurs et animatrices titulaires (ou stagiaires) du BAFA ou BAFD pour les périodes de vacances

Matériels

- Un bureau administratif pour la coordination et l'animation (situé à l'accueil de loisirs enfance)
- Un lieu d'accueil et d'animation
- Un minibus⁶ (location) pour le transport lors de certaines activités
- Matériel pédagogique (jeux d'intérieur/extérieur, activités manuelles...)
- Matériel pour les séjours de vacances et événements (barnums, matériel cuisine, ...)
- Salle de sports et équipements municipaux

Financiers

- Ville de Saint Thuriel
- CAF d'Ille et Vilaine (PSO et appel à projets)
- DDCSPP (appel à projets)
- Participation des familles
- Action d'autofinancement

L'équipe d'animation

Rôle

Les membres de l'équipe d'animation sont des adultes compétent et formé (ou en cours de formation). Ils sont garant de la sécurité physique et affective des jeunes accueillis. Ils adhèrent aux valeurs éducatives et aux objectifs pédagogiques mentionnés dans ce document.

Le travail de l'équipe d'animation est basé sur la bienveillance, l'écoute, l'ouverture et la disponibilité. Ils laissent l'opportunité et aident les jeunes à s'exprimer.

L'équipe d'animation peut être très présent (faire avec) ou susciter la créativité et l'imagination tout en ayant une présence plus discrète (laisser faire).

L'équipe est aussi force de proposition et invite les jeunes à s'essayer, à expérimenter, à découvrir et se découvrir. Elle veille à motiver, susciter, donner envie, responsabiliser et mettre en valeur. Elle considère les jeunes comme des êtres capables de prendre des responsabilités et de les assumer.

Les membres de l'équipe se rendent accessibles et s'adaptent au public qu'il accueille. Ils n'hésitent pas à aller vers et ont un rôle de médiateur.

⁶ Les minibus sont conduits par les membres de l'équipe d'animation. Obligation pour eux d'être titulaire du permis de conduire depuis plus de 3 ans.

Le développement de relations de coopération « positive » et « mobilisatrice » avec les familles est recherché. L'objectif étant de solliciter celles-ci dans des situations d'échanges, d'écoutes et d'implications. Il s'agit là d'établir des relations avec les familles en saisissant toutes les opportunités qui permettent de favoriser la rencontre (réunion de présentation des projets, bénévolat des familles sur les évènements jeunesse...).

Missions

- Animation de terrain : accueils informels, CLAS, animations vacances, séjours ...
- Préparation et bilan des animations/séjours de vacances/mini-camps
- Accompagnement de projets ou initiative jeunesse
- Organisation d'évènements « jeunesse »
- Intervention dans les collèges
- Promotion des actions : élaboration d'outils de communication
- Réunion diverse pour la préparation des projets en partenariat/réseau
- Suivi administratif des dossiers d'adhésion, des inscriptions vacances, des règlements...
- Relations extérieures (élus, parents, etc...)
- Suivi des présences
- Ecriture, suivi de projets
- Demandes de subvention, bilans
- Gestion budgétaire

Communication avec les jeunes et les familles

Avec les jeunes :

La communication avec les jeunes se fait essentiellement de façon informelle, sur les temps d'accueils et lors des animations proposées.

L'équipe d'animation utilise également différents moyens de communication : téléphone, mail, réseaux sociaux (facebook et instagram). Les contacts sont donnés aux jeunes afin que la communication soit plus simple et plus directe.

Avec les familles :

L'équipe d'animation se tient à la disposition des familles pour échanger. Les échanges peuvent être de l'ordre du fonctionnement de la structure, du comportement des jeunes (bon ou mauvais), des propositions d'animations ou de projets.

Les contacts de l'équipe d'animation sont également transmis aux familles.

Les familles sont régulièrement conviées à venir participer à des temps de rencontres :

- Réunion d'informations pour les séjours
- Retour sur les projets jeunes
- Soirée retour de séjour

Enfin, sur chaque projet initié, l'équipe d'animation favorise à inclure les familles dans l'organisation : participation des parents aux projets, bénévolat sur les évènements jeunesse ...etc.

Evaluation du projet

Réunion d'équipe

En interne, le projet pédagogique est évalué régulièrement :

- Bilan par périodes
- Bilan des vacances
- Bilans des séjours
- Bilan des projets
- ...etc.

Il fait l'objet d'une évaluation annuelle globale au mois de Juin. Elle se fait lors d'une réunion d'équipe. Des indicateurs sont établis au préalable en fonction des objectifs pédagogiques et de leurs mises en œuvre.

Un échange collectif permet de faire le point sur les actions menées, de les réajuster si besoin et surtout de les mettre en perspectives.

La synthèse de l'évaluation est communiquée auprès du conseil municipal ainsi qu'à la délégation de l'UFCV.

PEDT

Le projet pédagogique est également évalué lors du comité de pilotage du PEDT. Il se réunit une fois par an en juin et permet de partager et d'échanger sur les problématiques rencontrées ainsi que de discuter du plan d'action de l'année suivante. Ce comité est conduit par l'adjointe au maire en charge des affaires scolaires et de la jeunesse et rassemble différents élus de la commune ainsi que des partenaires institutionnels.

Règlement intérieur

Modalités d'inscription

Pour s'inscrire à l'accueil 11-15 ans et 14-17 ans

- ☞ Remplir le dossier d'adhésion
- ☞ Remplir la fiche sanitaire
- ☞ S'acquitter du montant de l'adhésion annuelle : 10€ (dont 5€ de frais de dossier)
- ☞ Fournir l'attestation CAF ou MSA ou Autres organismes sociaux. En cas de non-transmission, les tarifs pleins seront appliqués (animations et restauration)
- ☞ Les documents sont à remettre auprès de l'animatrice jeunesse

Pour s'inscrire aux animations en période scolaire :

- ☞ Contacter l'animatrice jeunesse
- ☞ Si l'animation est payante, l'UFCV fait parvenir une facture à la famille. Au-delà de 5€ pour une animation, l'UFCV met en place le principe des quotients familiaux⁷.

Pour s'inscrire aux animations en période de vacances :

- ☞ Remplir la fiche d'inscription⁸
- ☞ Si l'animation est payante, l'UFCV fait parvenir une facture à la famille. Au-delà de 5€ pour une animation, l'UFCV met en place le principe des quotients familiaux.
- ☞ Les documents sont à remettre auprès de l'animatrice jeunesse.

Accompagnement spécifique

L'encadrement des enfants qui nécessitent un accompagnement spécifique sera traité au cas par cas avec les parents. Les modalités d'inscriptions et de réservations pourront être adaptées pour donner le temps nécessaire à la municipalité et à l'UFCV de mettre en place un accueil adapté et de qualité.

Dans ce cas, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) sera mis en place en concertation avec les parents, la municipalité, le coordinateur enfance-jeunesse et le personnel médical en charge du jeune.

⁷ Voir annexe B « Tableau Quotient Familiaux Saint Thurial »

⁸ Rappel : le programme et la fiche d'inscription sont disponibles 3 semaines avant. Les inscriptions commencent 2 semaines avant le premier jour des vacances.

Tarifications et règles de facturation

	Tarifications et règlements	Facturation	Absence ou annulation
Accueil 11-15 ans et 14-17ans	10€ pour l'année scolaire (de septembre à août) Les jeunes de 14 et 15 ans ne payent qu'une seule adhésion pour les 2 types d'accueil.	Facture envoyée aux familles par l'UFCV	
Animations périodes scolaires	Selon l'activité. En dessous de 10€, un tarif unique est mis en place. A partir de 10€, le principe du quotient familial est mis en place : -Tranche A = 120% du prix moyen -Tranche B = Prix moyen -Tranche C = 80% du prix moyen	Facture envoyée aux familles par l'UFCV	Le remboursement de l'animation ne pourra avoir lieu que sur présentation d'un justificatif : cas de force majeure ou certificat médical
Animations vacances / Séjours	Selon l'activité. En dessous de 10€, un tarif unique est mis en place. A partir de 10€, le principe du quotient familial est mis en place : -Tranche A = 120% du prix moyen -Tranche B = Prix moyen -Tranche C = 80% du prix moyen	Facture envoyée aux familles par l'UFCV	Le remboursement de l'animation ne pourra avoir lieu que sur présentation d'un justificatif : cas de force majeure ou certificat médical

Accès au centre des Bruyères

Les différents accueils de Saint Thurial (ALSH enfance, accueil « la passerelle ») sont fermés pendant les vacances de décembre ainsi que les 3 premières semaines d'août.

Une convention a été signée par la municipalité de Saint Thurial et l'association Loisirs et Culture de Bréal sous Montfort pour l'année 2020. Le site des Bruyères s'engage lors des fermetures des accueils de Saint Thurial à accueillir les enfants de la commune âgés de 3 à 12 ans. Dans le cadre de la convention, la commune de Saint Thurial versera une subvention de participation à l'association Loisirs et Culture. Cette participation aux frais est fondée sur la base d'une fréquentation réelle des enfants de la commune. Les familles restent redevables des coûts liés aux tarifs d'accueil du centre des Bruyères⁹.

⁹ Voir annexe C « Tarifs du centre des Bruyères »

Goûter

Les goûters sont fournis sur les temps d'accueil informel pour les 11-15 ans (mercredi après-midi) ainsi que sur les temps d'animation pendant les vacances scolaires.

Taux d'encadrement et effectif accueilli

L'accueil « La Maison des Jeunes » est dirigé par le coordinateur enfance-jeunesse. Il est titulaire d'un diplôme de Direction d'un d'Accueil Collectif de Mineur.

L'équipe d'animation est composée d'une animatrice permanente et éventuellement d'animateur vacataire ou de stagiaire en fonction des besoins (notamment lors des vacances). Leurs qualifications répondent aux normes d'encadrements des Accueils Collectifs de Mineurs.

Les effectifs varient en fonction de la déclaration auprès de la DDCSPP. Pour les accueils périscolaires (le mercredi), il est fixé à 1 animateur pour 18 jeunes. Pour les accueils extrascolaires (vendredis soirs et vacances scolaires), il est fixé à 1 animateur pour 12 jeunes.

Transport

Lors de l'organisation de sorties ou de séjours, l'accueil « La Maison des Jeunes » peut faire appel à diverses sociétés de transport. Le service est alors assuré par un chauffeur pour tous les déplacements. Les jeunes sont toujours accompagnés par l'équipe d'animation lors des déplacements.

L'équipe d'animation utilise également les services de transport Breizhgo pour certains déplacements de proximité.

Pour certaines sorties, l'animatrice de l'accueil « La Maison des Jeunes » peut être amenée à conduire un minibus 9 places (sous certaines conditions : avoir minimum 3 ans de permis et être âgée d'au moins 21 ans). Dans ce cas, 8 jeunes peuvent être transportés.

Règles sanitaires

Aucun médicament, ponctuel ou de longue durée, ne sera administré aux jeunes par le personnel encadrant en l'absence de Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Toutefois, à caractère exceptionnel, un médicament pourra être administré par un membre de l'équipe d'animation (titulaire du PSC1). L'administration du médicament se fera avec l'accord préalable du coordinateur enfance-jeunesse, à la demande des parents (ordonnance obligatoire).

Retour au domicile des jeunes

Les jeunes sont libres de venir et repartir seul de l'accueil « La Maison des Jeunes ». Il en est de même pour les animations, sorties, soirées (sous réserve d'une autorisation parentale).

Si des parents ne souhaitent pas laisser leur enfant venir et/ou repartir seul, il faut le stipuler sur la fiche d'inscription. Dès lors, l'équipe d'animation veillera à la présence d'un responsable légal pour l'arrivée et le départ du jeune.

En cas de non-présence de responsables légaux aux heures de fermetures de l'accueil, l'équipe d'animation sera autorisée à prévenir les services de gendarmerie si elle ne parvient pas à joindre directement les parents.

Pour les départs et retours des séjours, la présence d'un responsable légal est obligatoire.

Règles de vie

- La détention d'objets de valeurs est tolérée au sein de l'accueil « La Maison des Jeunes » ou lors des animations. Leur usage est alors règlementé par l'équipe d'animation. Toutefois, l'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradations.
- Dans le cas de dégradation volontaire causée par le jeune au sein de l'accueil « La Maison des Jeunes » ou lors de sortie, le remboursement des travaux de remise en état sera demandé à la famille du jeune responsable.

En fréquentant l'accueil « La Maison des Jeunes », les jeunes s'engagent à respecter les règles de bon fonctionnement :

- Respecter autrui à l'intérieur comme à l'extérieur du bâtiment. Les violences verbales et physiques sont interdites et seront sanctionnées.
- Respecter le matériel et les locaux mis à disposition.
- Respecter la vie en collectivité et dans ce sens, participer au ménage et au rangement afin de préserver le lieu d'accueil.
- Pour la santé, la sécurité et le respect des lois, ne pas consommer de produits psychoactifs (drogues, tabacs et alcools) au sein ou aux abords de la structure. L'équipe d'animation se réserve le droit de refuser l'accès à la structure si elle constate qu'un jeune est sous l'emprise de produits psychoactifs. L'information sera automatiquement communiquée aux familles et aux élus municipaux.
- Adapter une attitude correcte (vocabulaire adapté) afin que tout le monde vive collectivement en toute sérénité.

En cas de non-respect de ses règles et en fonction de la gravité ou de la répétition des faits, l'équipe d'animation se réserve le droit de ne plus accueillir le jeune. Dans ce cas, un rendez-vous sera fixé entre le jeune, ses parents, le coordinateur enfance-jeunesse et des élus de la municipalité.

Les contacts

- Questions administratives / Inscriptions accueil-animations-séjours / Annulations

Nathalie LARDEUX – Coordinatrice enfance-jeunesse : 06 18 26 14 87 // 09 73 14 80 04 // nathalie.lardeux@ufcv.fr

- Informations animations

Animatrice jeunesse : 06 18 26 14 87

Dispositions diverses

Le fait d'inscrire un jeune dans la structure d'accueil « La Maison des Jeunes » de la commune de Saint Thurial implique l'acceptation du présent règlement.

Le présent règlement abroge et remplace toute disposition antérieure. Il s'applique à compter de sa validation en conseil municipal.

Ce présent règlement a été approuvé par délibération du conseil municipal du 01/07/2021 et est applicable à compter du 02/09/2021.

ANNEXES

Annexe A « Calendrier d'ouverture 2021-2022 de l'accueil 14-17 ans »

<u>Semaine</u>	<u>Jour</u>
36	Vendredi 10 septembre
38	Vendredi 24 septembre
40	Vendredi 8 octobre
42	Vendredi 22 octobre
44	Vendredi 5 novembre
46	Vendredi 19 novembre
48	Vendredi 3 décembre
50	Vendredi 17 décembre
2	Vendredi 14 janvier
4	Vendredi 28 janvier
6	Vendredi 11 février
8	Vendredi 26 février
10	Vendredi 11 mars
12	Vendredi 25 mars
14	Vendredi 8 avril
16	Vendredi 22 avril
18	Vendredi 6 mai
20	Vendredi 20 mai
22	Vendredi 3 juin
24	Vendredi 17 juin
26	Vendredi 1 ^{er} juillet
28	Vendredi 22 juillet